

# Vade-mecum pour l'enseignement de l'histoire des arts au collège dans l'académie de Caen

La généralisation d'un enseignement obligatoire d'histoire des arts, de l'école primaire au lycée, auquel contribue l'ensemble des disciplines, constitue désormais l'un des principaux points d'ancrage de l'éducation artistique et culturelle inscrite dans les projets d'école et d'établissement.

L'enseignement de l'histoire des arts est organisé par l'encart publié au BO n°32 du 28 août 2008. Parallèlement, les programmes disciplinaires comprennent tous un volet histoire des arts.

La mise en oeuvre de l'histoire des arts concerne tous les niveaux du collège de la 6ème à la 3ème. Cet enseignement donne lieu à une épreuve du DNB, obligatoire pour tous les élèves à partir de la session 2011. Cette épreuve prend la forme d'un entretien oral ; elle est définie dans le BO n°40 du 29 octobre 2009 (note de service du 13 juillet 2009).

Enfin, la compétence 5 du socle commun de connaissances et de compétences intègre l'histoire des arts dans la culture humaniste. L'enseignement de l'histoire des arts offre plus généralement l'occasion de construire et d'évaluer des compétences transversales dans le cadre d'une pédagogie de projet. Il contribue donc à l'acquisition globale du socle commun de connaissances et de compétences, dont le DNB atteste la maîtrise au palier 3 à partir de la session 2011.

L'enseignement de l'histoire des arts publié dans le BO n°32 du 28 août 2008

Dans le droit fil de l'idéal républicain, l'école doit

aider tous les élèves à franchir spontanément les portes des structures culturelles et goûter davantage le plaisir que procure la rencontre avec l'art. L'histoire des arts invite donc à rencontrer, sur un mode à la fois sensible et raisonné, des œuvres de tous les domaines artistiques. Conformément au socle commun de connaissances et de compétences, l'école doit ainsi permettre aux élèves d'ac-

quérir des connaissances (repères historiques, culturels et esthétiques), des capacités (regarder, écouter, questionner une œuvre d'art) et des attitudes (celles d'un honnête homme du XXIe siècle ; un amateur, au sens noble du terme, qui saura faire preuve de curiosité et aura acquis des outils pour construire son propre goût).

L'histoire des arts s'inscrit donc au sein d'un véritable parcours culturel de la maternelle à la terminale. Dans une perspective humaniste, il s'agit de faire prendre conscience aux élèves de la diversité des cultures et de la portée universelle des œuvres.

Ainsi, le travail de contextualisation des œuvres montrera qu'à l'évidence, elles sont toujours le reflet d'un lieu et d'un temps donnés, d'une époque et d'une aire culturelle spécifiques. Cependant, l'enseignement de l'histoire des arts mettra également au jour une autre évidence, celle de l'universalité de la création artistique comme expression de la condition humaine.

## Qu'est-ce que l'histoire des arts?

L'enseignement de l'histoire des arts ne constitue pas une nouvelle discipline, mais, au contraire, implique toutes les disciplines au service de la construction d'une culture artistique commune.

L'histoire des arts aborde l'ensemble des champs artistiques : arts de l'espace, du langage, du quotidien, du son, du spectacle vivant et du visuel. Ces six domaines s'émancipent des catégorisations rigides et permettent des croisements féconds.

Le pôle humaniste apparaît d'emblée particulièrement concerné par cet enseignement. Au collège, les arts plastiques et l'éducation musicale doivent y consacrer la moitié de leur programme. L'histoire des arts représente également un quart du programme d'histoire. Les programmes de Lettres lui marquent également une place clairement identifiée. Au-delà, ce sont toutes les disciplines qui sont en réalité convoquées à un enrichissement mutuel dans l'approche des œuvres (langues vivantes étrangères,

enseignements scientifiques et techniques, EPS...). En outre, le rôle du professeur documentaliste est central dans la mise en oeuvre concertée de l'histoire des arts.

Ainsi, l'histoire des arts est portée par tous. Il s'agit d'un enseignement transversal qui permet de décroiser les disciplines, de croiser les regards autour d'objets d'étude communs, d'explorer l'environnement artistique et culturel en s'appuyant sur des problématiques partagées. Privilégier des situations pédagogiques élaborées à plusieurs voix permettra alors aux élèves de trouver davantage de sens à leurs apprentissages.

De nombreux projets liés à l'histoire des arts existent déjà dans les établissements. La plupart des enseignants des disciplines du pôle humaniste intègrent l'étude et la rencontre des œuvres dans leurs pratiques. Ce qui importe aujourd'hui, dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts, c'est de mettre en synergie les initiatives existantes en matière d'éducation artistique et culturelle (projets disciplinaires, transversaux ou s'intégrant dans des dispositifs complémentaires).

Un enseignement  
interdisciplinaire

## L'histoire des arts au collège

Au collège, l'enseignement de l'histoire des arts s'appuie sur 3 piliers : les «périodes historiques», les 6 «domaines artistiques» déjà évoqués et les 6 «thématiques».

Les périodes historiques correspondent aux programmes d'histoire et de français :

- 6ème : De l'Antiquité au IXe siècle
- 5ème : Du IXe à la fin du XVIIe siècle
- 4ème : XVIIIe et XIXe siècles
- 3ème : Le XXe siècle et notre époque.

Ces limites chronologiques ne doivent toutefois pas constituer un carcan trop rigide. Ainsi, en 6ème, on pourra par exemple envisager l'exploration d'une thématique s'articulant sur des œuvres dont la création, bien qu'ultérieure, puise son inspiration dans des événements ou des mythes de l'Antiquité ou du Haut Moyen-Âge.

Les thématiques offrent des entrées multiples :

- Arts, créations, cultures
- Arts, espace, temps
- Arts, Etats et pouvoir
- Arts, mythes et religions
- Arts, techniques, expressions
- Arts, ruptures, continuités

Conçues pour assurer la cohérence de l'enseignement de l'histoire des arts, elles sont indispensables pour définir des problématiques communes, pour aborder les œuvres et donner ainsi sens au travail effectué avec les élèves. Les professeurs puisent librement dans ces listes, qu'ils peuvent même compléter s'ils le souhaitent. Il n'est dès lors nullement question de couvrir l'ensemble des thématiques sur une année scolaire, ni même sur l'ensemble des trois cycles du collège. Le choix d'une thématique par niveau apparaît comme le plus opératoire.

Il importe également de construire un parcours cohérent pour l'ensemble du cursus scolaire, de l'école au lycée. Il conviendra ainsi d'éviter la répétition, lassante pour les élèves, de l'étude et de la fréquentation des mêmes œuvres, monuments ou sites.

Enfin, outre l'utilisation des ressources documentaires (avec notamment l'apport des TICE), la rencontre avec les œuvres, au cœur de l'enseignement de l'histoire des arts, gagnera à s'enrichir des contacts directs avec les productions et les artistes. L'histoire des arts est une occasion supplémentaire d'engager des partenariats avec les structures culturelles de proximité, notamment celles disposant d'un service éducatif : musées, monuments, sites, lieux dédiés au spectacle vivant, etc.

La mémoire du parcours effectué par l'élève constitue une dimension indispensable du processus d'apprentissage. Elle peut prendre des formes individuelles ou collectives, écrites ou orales. Chaque élève en garde trace dans un

outil de suivi (le «cahier personnel d'histoire des arts» prévu par le texte du BO), qui pourra être de nature numérique.

## L'histoire des arts : un enseignement concerté

### Le projet d'établissement

Le Projet d'établissement inscrit dans son volet culturel les priorités et les moyens de fonctionnement envisagés pour l'enseignement de l'histoire des arts.

### Le conseil pédagogique

Le rôle du Conseil pédagogique est fondamental dans l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts. En s'appuyant sur une lecture croisée des programmes disciplinaires, les équipes déterminent pour chaque niveau d'enseignement les axes qui fédéreront les interventions disciplinaires et les projets transversaux. Le Conseil pédagogique choisit notamment les thématiques communes.

Le Conseil pédagogique programme la mise en œuvre annuelle de l'enseignement d'histoire des arts, mais également la progression sur les trois cycles du collège (le parcours de l'élève en histoire des arts). Au début de chaque année, il en fixe également un calendrier prévisionnel. Il définit les conditions des partenariats avec les structures culturelles de proximité (avec lesquelles l'établissement peut choisir de passer une convention). Enfin, il précise les modalités d'organisation de l'évaluation des acquis des élèves, en termes de connaissances et de compétences, dans la perspective de la validation du socle commun et de l'épreuve orale au DNB.

## L'histoire des arts : un projet partagé

### Une mise en œuvre dans le cadre des enseignements disciplinaires, sur la base des axes choisis en commun

Dans le cadre de leur progression disciplinaire, les professeurs intègrent l'étude des thématiques et des œuvres choisies en commun. L'analyse de celles-ci se faisant à partir d'au moins 4 critères d'identification (formes, techniques, significations et usages), les différentes disciplines agissent en complémentarité, chacune avec ses outils propres. C'est pourquoi on s'efforcera de favoriser, au cours de l'année, l'organisation de quelques séances d'enseignement partagé.

La participation des disciplines à la mise en œuvre d'une thématique se conçoit naturellement à géométrie variable. Toutes les disciplines n'interviendront pas nécessairement sur un même objet d'étude. Il est essentiel d'éviter l'instrumentalisation. Chaque discipline contribue à l'histoire des arts dès que ses contenus d'enseignement et ses instruments

d'analyse lui permettent d'amener les élèves à mieux questionner les œuvres étudiées.

### Une pédagogie de projet

L'histoire des arts induit clairement une pédagogie de projet. La définition en commun d'objets d'étude, d'un parcours et d'objectifs de formation, en constitue le fondement essentiel.

Pour aller plus loin, il est souhaitable que les élèves puissent mettre en pratique les savoirs acquis en histoire des arts dans le cadre de projets pluridisciplinaires attachés au volet culturel du projet d'établissement. Ces projets peuvent s'inscrire dans le cadre d'un partenariat avec une structure culturelle proche et doivent s'articuler autour de la rencontre directe avec œuvres et/ou artistes. Ils peuvent prendre des formes très diverses, telles que sorties scolaires (préparées et exploitées ensuite), voyages d'étude, expositions, spectacles, etc. Des dispositifs tels que "Collégiens au cinéma" par exemple peuvent également contribuer à l'histoire des arts.

Sur le plan pratique, il faut rappeler fortement que l'histoire des arts convoque toutes les disciplines et que, de ce fait, les professeurs d'arts plastiques et d'éducation musicale ne sont pas les seuls à pouvoir porter des projets dans le cadre de cet enseignement. D'autant qu'ils ont souvent la charge de l'ensemble des classes d'un collège et que nombreux sont ceux qui interviennent sur deux établissements, voire davantage. Il est donc préférable d'éviter de multiplier, pour un même niveau d'enseignement, les projets interdisciplinaires, nécessitant une lourde charge de concertation des équipes pédagogiques.

### L'histoire des arts : un parcours à évaluer

Comme tous les autres enseignements, celui de l'histoire des arts fait l'objet d'une évaluation spécifique et concertée à chaque niveau scolaire.

#### Les fondements de l'évaluation

Dans l'esprit du Socle commun, les acquis attendus sont un ensemble de connaissances, de capacités et d'attitudes.

En termes de connaissances, l'élève devra maîtriser des références essentielles de l'histoire des arts :

- La connaissance d'œuvres appartenant aux grands domaines artistiques;
- La connaissance de repères historiques, géographiques et culturels lui permettant de situer les œuvres dans le temps et l'espace ;
- La connaissance d'éléments de vocabulaire

spécifique aux grands domaines artistiques;

- Des notions élémentaires sur les techniques de production des œuvres.

En termes de capacités, l'élève sera capable:

- de situer les œuvres dans leur contexte historique et culturel ;
- d'identifier les éléments constitutifs d'une œuvre (ses formes, les techniques de production, ses significations, ses usages, etc.);
- de discerner entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse ;
- d'effectuer des rapprochements entre des œuvres d'art à partir de critères précis (genre, thème, forme...).

Les attitudes à construire impliquent créativité et curiosité artistiques. L'élève sera également capable de franchir les portes d'un lieu artistique et culturel, de s'y repérer et d'en retirer un acquis personnel. Il importe donc d'utiliser les ressources culturelles, artistiques et patrimoniales locales dans la mise en œuvre de l'enseignement d'histoire des arts.

De la 6<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup>, cette évaluation n'a pas nécessairement vocation à prendre la forme d'une note chiffrée, mais elle doit avoir toute sa place sur les bulletins trimestriels. La perspective de la validation du socle commun rend nécessaire une évaluation formative régulière.

#### L'épreuve au DNB

En 3<sup>ème</sup>, l'histoire des arts fait l'objet d'une épreuve orale au DNB (coefficient 2). L'évaluation, organisée dans l'établissement, porte sur tout ou partie du travail effectué pendant l'année de 3<sup>ème</sup> et prend la forme d'un entretien (et non d'un exposé) de 15 minutes maximum mené par un binôme d'enseignants (comprenant au moins un professeur des disciplines artistiques ou d'histoire). Il semble indispensable qu'au moins un des deux professeurs examinateurs ait participé à la mise en œuvre de l'enseignement de l'histoire des arts avec les élèves concernés. Il importe également que les examinateurs aient réfléchi à ce que l'on pourrait appeler la déontologie de l'entretien en situation d'examen : la conduite de l'entretien doit viser à accompagner le(s) candidat(s) dans la construction de leur discours, ce qui exclut notamment les questions trop fermées posées en série.

Pour articuler au mieux l'évaluation finale avec le parcours de formation, un document récapitulatif, précisant les activités réellement menées au cours de l'année de 3<sup>ème</sup> dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts, devra être fourni au jury en amont de l'épreuve. Ce document pourra évoquer les activités

menées tant dans un cadre pluridisciplinaire que dans le cadre de chacune des disciplines concernées.

Au sein de chaque établissement, une phase d'entente préalable ainsi qu'une harmonisation après les épreuves apparaissent indispensables afin de permettre à l'ensemble des examinateurs de s'accorder sur les modalités de l'entretien, les horizons d'attente et les critères d'évaluation. L'épreuve est organisée sur le temps scolaire habituel, mais pas nécessairement dans le cadre d'un cours, selon un calendrier arrêté par l'établissement. Chaque établissement dispose d'une grande marge de liberté pour mettre en oeuvre cette évaluation avec des modalités adaptées au projet conduit par l'équipe enseignante et aux connaissances et compétences effectivement construites chez les élèves.

Cet oral peut être individuel ou collectif (il peut concerner, par exemple, plusieurs élèves dans le cadre d'un travail de groupe). Dans le cas d'un entretien avec un groupe d'élèves, il semble raisonnable de limiter à 3 candidats au maximum par groupe. Dans le cas d'un oral individuel, la durée maximale de l'épreuve est de 15 minutes. On peut donc envisager une durée comprise entre 10 et 15 minutes selon les cas. Cette durée maximale peut être portée à 20 minutes dans le cas où l'oral concerne un groupe d'élèves.

Il est souhaitable que cet oral s'appuie sur les productions réalisées par les élèves au cours de l'année de 3<sup>ème</sup>. Si le candidat peut être amené à présenter sa ou ses réalisations personnelles, il ne peut s'agir que d'une introduction à l'entretien qui occupe l'essentiel du temps imparti à l'épreuve.

Quelles qu'en soient les modalités, cette épreuve orale doit être préparée et donner lieu à des apprentissages en lien avec la compétence 1 du socle commun. Il convient ainsi d'entraîner les élèves à la prise de parole pour construire des compétences à l'oral.

Enfin, l'évaluation doit être positive et les exigences doivent rester raisonnables. Il convient notamment d'éviter d'interroger les candidats sur des oeuvres inconnues.

### **Quelques exemples de situations possibles pour l'entretien**

Ces propositions ne sont que des exemples et ne constituent en aucun cas des modèles, ni une liste exhaustive des situations d'évaluation

possibles.

#### **Situation 1.**

L'oral pourrait commencer par la présentation par le candidat du travail de l'année en histoire des arts. Dans un second temps, on pourrait lui demander ce qui, dans ce parcours, l'a particulièrement intéressé et pourquoi. Le reste de l'entretien pourrait être consacré à une réalisation particulière.

#### **Situation 2.**

L'oral pourrait commencer par la présentation par le candidat d'une réalisation personnelle. Dans l'entretien, on l'inviterait ensuite à justifier le choix de cette réalisation dans tous ses aspects (matériel, support, choix d'oeuvre(s), de thème(s), etc.) pour aboutir à une mise en perspective.

#### **Situation 3.**

L'entretien pourrait être conduit à partir d'une oeuvre ou d'un corpus d'oeuvres étudiés pendant l'année et rattachés à la thématique travaillée.

### **Une proposition de grille d'évaluation**

La grille d'évaluation proposée en annexe reprend les connaissances et les capacités énoncées dans le texte qui définit l'épreuve (voir plus haut «les fondements de l'évaluation»). Elle se veut un outil d'évaluation positive et d'harmonisation des horizons d'attente. Elle ne peut toutefois constituer qu'un document de travail, un outil complémentaire destiné à alimenter la réflexion des équipes enseignantes.

Il apparaît en outre indispensable que les équipes, si elles décident d'utiliser cette proposition de grille d'évaluation, la modifient en fonction du projet qui a été mené dans l'établissement, conformément aux principes énoncés plus haut.

Dans tous les cas, un document explicitant les critères d'évaluation doit être fourni aux élèves en amont de l'épreuve (de préférence en début d'année scolaire). Il doit constituer un outil d'auto-évaluation et pourra être formulé à la première personne du singulier « je sais », « je suis capable de », etc.

## Les textes de référence

- Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts : encart au BO n°32 du 28 août 2008
- Modalités de l'évaluation au DNB :
  - Le BO n° 31 du 27 août 2009 (arrêté du 9 juillet 2009) fixe les modalités générales d'attribution du DNB et prévoit un oral d'histoire des arts.
  - Le BO n°40 du 29 octobre 2009 (note de service du 13 juillet 2009) précise les modalités de l'oral d'histoire des arts

Eduscol : textes de référence et ressources pour faire la classe

<http://eduscol.education.fr/cid45674/a-l-ecole-au-college-et-au-lycee.html>

Educnet : Ressources pour l'utilisation des TICE dans l'enseignement de l'histoire des arts

<http://www.educnet.education.fr/histoiredesarts>

### Autres ressources nationales

- Une sélection de ressources numériques élaborées par de grandes institutions nationales accompagnées de pistes d'exploitation pédagogique sur [www.histoiredesarts.culture.fr](http://www.histoiredesarts.culture.fr)
- Portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle [www.portail-eac.gouv.fr](http://www.portail-eac.gouv.fr)
- Carte des ressources culturelles locales. [www.cartedesressources.cndp.fr](http://www.cartedesressources.cndp.fr)
- Canal éducatif : analyses en vidéo d'œuvres des collections publiques françaises. [www.canal-educatif.fr](http://www.canal-educatif.fr)
- Site de l'association des professeurs d'archéologie et d'histoire de l'art de l'université (Apahau) [http://www.apahau.org/pedagogie/arts\\_colleges.htm](http://www.apahau.org/pedagogie/arts_colleges.htm)

### Ressources académiques

- La DAAC (délégation académique à l'éducation artistique et culturelle) vous permettra de connaître les partenaires culturels agréés et les personnes ressources (professeurs-relais, professeurs missionnés dans les services éducatifs qui peuvent aider à monter des projets). [www.etab.ac-caen.fr/discip/action\\_culturelle\\_academique/index.htm](http://www.etab.ac-caen.fr/discip/action_culturelle_academique/index.htm)
- Services éducatifs de l'académie de Caen. [www.etab.ac-caen.fr/discip/action\\_culturelle\\_academique/serviceseducatifs.htm](http://www.etab.ac-caen.fr/discip/action_culturelle_academique/serviceseducatifs.htm)
- Des pages dédiées à l'enseignement obligatoire de l'histoire des arts [http://www.discip.ac-caen.fr/aca/histoire\\_arts.swf](http://www.discip.ac-caen.fr/aca/histoire_arts.swf)
  
- Les sites des inspections académiques des 3 départements
- IA 14 : <http://www.ac-caen.fr/calvados/index.php?cpt=1>
- IA 50 : <http://www.ac-caen.fr/manche/#>
- IA 61 : <http://www.ac-caen.fr/orne/ress.php>



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## Proposition de support pour l'évaluation de l'histoire des arts au DNB

A. S'investir/Organiser	B. Situer/Contextualiser	C. Analyser/Interpréter	D. Elargir/Rapprocher	E. S'exprimer à l'oral
Degré 1	Degré 1	Degré 1	Degré 1	Degré 1
Produire une réalisation « standard » reprenant le travail mené en classe	Situer les œuvres étudiées dans les grandes périodes historiques et les aires géographiques.	Décrire une œuvre de façon subjective avec un vocabulaire courant.	Mettre en relation des œuvres avec l'œuvre de référence dans le même domaine artistique (ressemblances, différences)	Produire des énoncés courts en réponse à des sollicitations ou questions des jurys.
Degré 2	Degré 2	Degré 2	Degré 2	Degré 2
Produire une réalisation témoignant d'un investissement personnel (recherche, création, etc.)	Contextualiser plus précisément les œuvres étudiées et les situer dans des esthétiques (Renaissance, Baroque, etc.)	Décrire une œuvre de façon plus objective en utilisant un vocabulaire technique plus précis.	Justifier les rapprochements proposés.	Produire un discours simple plus étendu et élaboré que la seule réponse à une question ou à une invitation à aborder un thème restituant le travail effectué dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts.
Degré 3	Degré 3	Degré 3	Degré 3	Degré 3
Produire une réalisation témoignant d'une curiosité personnelle et exprimant une certaine sensibilité	Justifier de façon pertinente la contextualisation proposée. Identifier certains usages passés et présents des œuvres étudiées.	Articuler critères objectifs et subjectifs pour dégager les significations de l'œuvre.	Proposer des rapprochements avec une ou des œuvres d'autres domaines artistiques en se fondant sur des critères précis (lieux, genres, formes, sujets, etc.).ET/OU Faire référence à des œuvres qui témoignent d'une curiosité artistique personnelle.	Construire une argumentation, des jugements étayés en prenant une part active à l'échange, savoir éventuellement se reprendre et reformuler.
Appréciation :			Note finale de l'élève	
			/ 20 points	

NB : Un candidat qui se situe dans le haut du degré 2 doit pouvoir obtenir une note située entre 16 et 18 sur 20



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE